

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 67 (1916)  
**Heft:** 9-10

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une discussion nourrie s'engagea sur les conclusions. Y prirent part : MM. *Decoppet*, le D<sup>r</sup> *U. Meister*, *Burri*, *Ammon*, *Enderlin*, *Pillichody* et *Th. Weber*. Les six conclusions du rapporteur furent admises sans aucune modification.

On fut heureux d'entendre prendre la parole, dans ce débat, M. le colonel *U. Meister*, un de nos plus anciens sociétaires. M. le D<sup>r</sup> *Meister* faisait partie de la commission du Conseil national qui, en 1901, a étudié le projet de loi, duquel est né la loi fédérale actuelle. C'est à lui que nous devons l'article de cette loi qui prévoit la création par la Confédération d'un établissement pour la fourniture de graines. Et il voulut bien nous dire par suite de quelles expériences, dont l'origine remonte au temps où il était l'assistant du professeur *Heyer*, cette création lui avait paru nécessaire. Il est heureux de voir germer enfin l'idée qu'il avait suggérée il y a 16 ans et de la réalisation de laquelle il attend pour la forêt suisse les plus heureux résultats.

Au nom du comité, M. *Enderlin* lit un projet de résolution, tendant à transmettre au Conseil fédéral, pour approbation, les conclusions de M. *Engler* que l'assemblée fait siennes. La résolution fut admise sans opposition.

Ainsi fut liquidée une importante question, grosse de conséquences pour la forêt suisse, et trop longtemps restée ouverte. Souhaitons que les Chambres fédérales sauront lui donner sans retard la solution la meilleure. Ce sera le mérite de M. le professeur *Engler* de lui avoir donné une impulsion devant laquelle, espérons-le, tous les obstacles tomberont. Les sylviculteurs lui en devront une grande reconnaissance.

Cette belle séance a pris fin vers 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures. M. le conseiller d'Etat *Naegeli* l'a présidée avec une urbanité et une distinction auxquelles chacun se plut à rendre hommage.

Le repas en commun eut lieu dans la grande salle de la corporation „Zur Schmiden“, où l'Etat de Zurich offrit un vin d'honneur. Au dessert, M. le président *Muret*, en termes très élevés, porta son toast à la Confédération, au canton et à la belle ville de Zurich. Il évoqua, dans ses vœux, un monde organisé à l'image de la forêt jardinée, où tous les tempéraments, où toutes les essences, même les plus diverses, peuvent se développer harmonieusement en liberté.

Il n'est sans doute pas de chose vers laquelle notre pauvre humanité aspire d'un désir plus ardent.

*H. Badoux.*

---



---

## COMMUNICATIONS.

### Distinction.

Monsieur *Auguste Barbey*, de Montcherand, l'entomologiste forestier bien connu, vient d'être fait *lauréat de l'Institut de France*. L'Académie des Sciences, une des trois académies formant ensemble l'Institut de

France, lui a délivré 1000 fr. du „Prix Henry de Parville“, comme récompense de ses beaux travaux dans l'entomologie forestière. Trois autres candidats au même prix ont reçu chacun 500 fr.

Nous félicitons cordialement notre savant et aimable collègue pour cette brillante distinction qui constitue un grand honneur pour notre sylviculture. Tous les forestiers suisses seront heureux du succès bien mérité que remporte un de leurs collègues. Et nul ne s'en réjouira davantage que le rédacteur du „Journal forestier suisse“, pour qui M. Barbey est un des plus zélés et des plus fidèles collaborateurs.

---

### Les écorces de chêne et la tannerie vaudoise en 1916.

Dans le n° 7/8 de l'année dernière du „Journal forestier suisse“, nous avons cherché à grouper quelques renseignements sur la production d'écorces de chêne dans le canton de Vaud.

Comme la guerre continue et qu'elle a sensiblement modifié en Suisse les conditions du marché des bois, nous pensons que le public forestier de notre pays enregistrera volontiers quelques données sur cette branche de l'économie forestière. Nous avouons que notre enquête eût été infiniment plus intéressante si elle avait porté, non seulement sur la production des écorces de chêne, mais aussi sur celles d'épicéa de la Suisse entière. Une investigation de cette ampleur ne peut être conduite que par voie administrative officielle, et nous avons, en qualité de simple écrivain forestier, dû limiter notre étude à la production vaudoise des tannins du chêne en laissant de côté celle de l'épicéa dont la récolte, moins circonscrite et non encore achevée, est beaucoup plus difficile à évaluer.

Cette enquête aura pour conséquence de faciliter un échange de vues entre producteurs et consommateurs de matières tannantes.

Nous sommes heureux de constater que les maisons auxquelles nous avons adressé notre questionnaire ont toutes répondu avec beaucoup de bonne grâce à nos sollicitations.

Il ressort de notre enquête que les tanneries vaudoises que nous avons pu atteindre ont acheté 2,537,000 kg d'écorce de chêne dans le canton de Vaud, dont une seule un stock de 1,000,000 de kg.

Trois tanneries ont, en outre, importé 1,750,000 kg d'écorce de chêne d'Espagne.

Les prix payés ont été de 19 à 23 fr. les 100 kg, suivant la qualité, marchandise rendue sur wagon, gare de départ; mais d'une façon générale, le prix moyen admis a été de 22 fr. Rappelons qu'en 1915 il était de 18 à 22 fr. et en 1914 de 8 à 10 fr.

Les données statistiques sur la production des écorces nous manquent, sauf erreur, en ce qui concerne le passé, aussi est-il impossible de déterminer dans quelles proportions la fourniture de matière tannante a été augmentée durant les deux dernières saisons. Un fait demeure certain

— et nous devons nous en réjouir en notre double qualité de forestier et de consommateur de cuir — c'est que la tannerie en revient à ses procédés anciens, puisque les conditions du marché international ne lui permettent plus de préparer les cuirs à l'aide de succédanés chimiques auxquels l'expérience des consommateurs ne peut accorder la même confiance sous le rapport de la qualité, de l'imperméabilité et de la durée de la marchandise.

La préparation des cuirs exige, outre l'écorce de chêne, une proportion d'écorce d'épicéa qui oscille entre le 30 et le 50 % de la matière tannante totale.

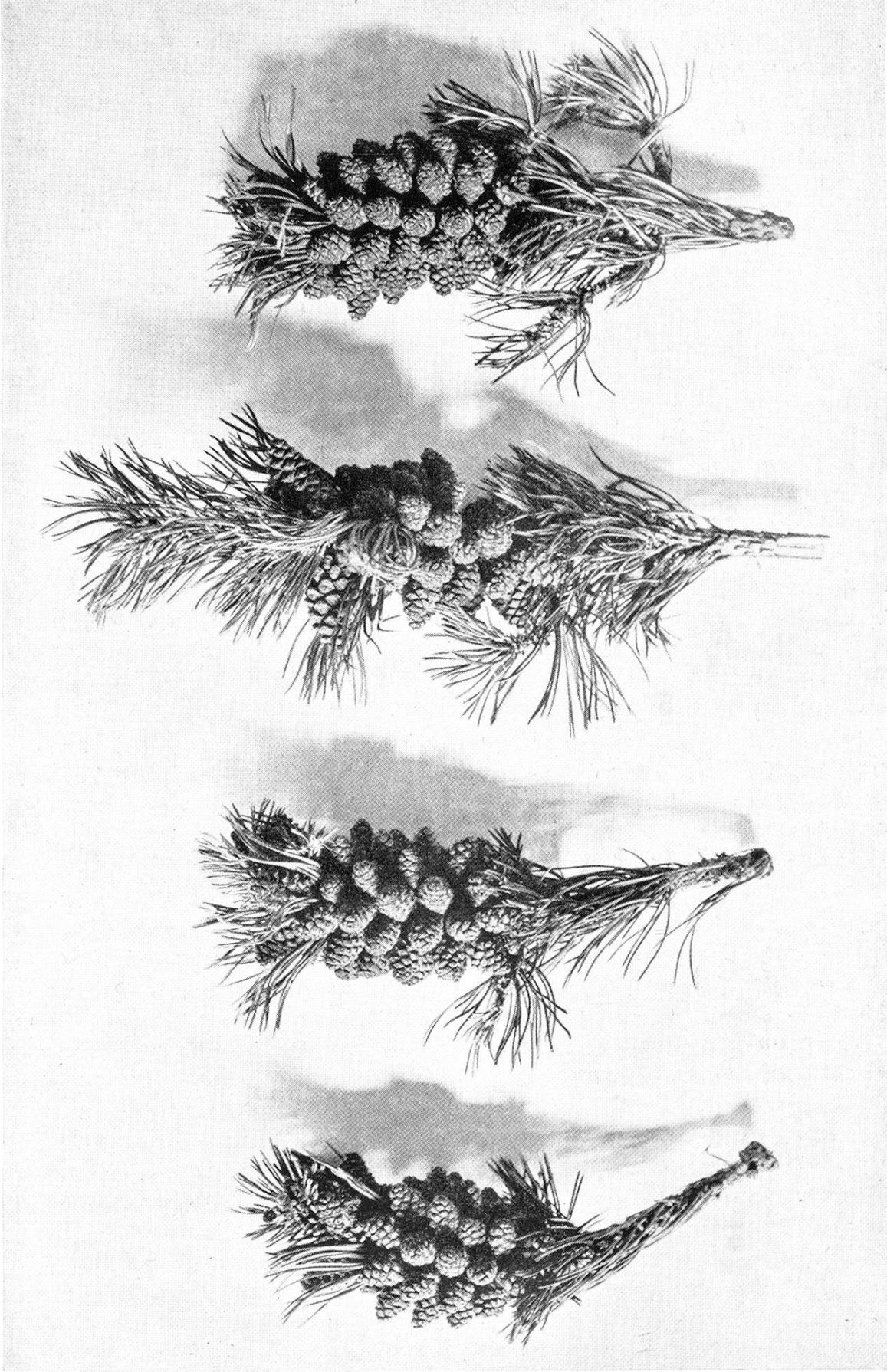
On peut donc estimer, d'après ces données, le stock d'écorce d'épicéa que les tanneurs ont extrait durant la présente saison de nos sapinières. Nos correspondants sont tous d'accord pour déclarer que le commerce des cuirs va prendre, par suite de la prolongation de la guerre, une extension toujours plus grande et que les quantités de tannins naturels qu'on demandera à la forêt en 1917 et 1918 seront sensiblement supérieurs à ceux de la présente année.

De l'ensemble de ces données, il ressort bien clairement que les sylviculteurs auxquels incombe la gestion des chênaies du Plateau suisse ont devant eux une tâche bien précise et des ressources d'une incontestable valeur à espérer pour les prochaines saisons. Cette augmentation de revenus inespérés des écorces de chêne durera aussi longtemps qu'en France et qu'en Italie les conditions normales ne seront pas rétablies. Mais nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore ici, dès qu'il y aura de nouveau après la paix assez de main-d'œuvre pour exploiter les taillis de France, nos tanneurs retrouveront à des prix qui se rapprocheront sensiblement des normes de 1914 tous les stocks dont ils ont besoin, sans parler des succédanés chimiques que consommateurs, plus encore que forestiers, voient d'un mauvais œil prendre la place des tannins naturels.

Il n'en demeure pas moins vrai que nous devons tirer parti le mieux possible de ces circonstances passagères qui nous sont favorables. Malheureusement, jusqu'ici les propriétaires n'ont pas su retenir pour eux la plus grosse partie de ce bénéfice de la vente des écorces de chêne, bénéfice qui, dans la plupart des cas, est accaparé par l'intermédiaire ou exploitateur. En effet, c'est le petit agriculteur adjudicataire des coupes sur pied qui retire presque tous les avantages de cette plus-value.

En nous plaçant strictement au point de vue de la rente maximale de la forêt, nous croyons devoir signaler ici deux procédés différents que deux communes vaudoises ont inauguré le printemps dernier pour la vente de leurs coupes d'écorces de chêne.

Dans l'une de ces communes on a vendu à une tannerie du canton, par voie de soumission, l'écorce provenant de l'éclaircie d'une coupe de chêne. Le prix de la marchandise séchée, livrée sur wagon, a été fixé à 10 fr. L'exploitation a été confiée intégralement au garde



Phot. Dr H. Knuchel.

### Prolifération des cônes du torchepin.

(Alpe Laschadura, dans l'Ofenberg, près de Zernez; alt. 1900 m.)

de triage qui agissait pour le compte de l'acquéreur, et ce préposé recevait de la tannerie, pour l'abatage des tiges, l'enlèvement de l'écorce, son séchage, son transport sur wagon, en même temps que la mise en stères des bois écorcés, le nettoyage de la coupe et la surveillance du chantier, 12 fr. par 100 kg.

Il va sans dire que les stères écorcés, livrés par cette exploitation, ont fait l'objet d'une vente spéciale au bénéfice intégral du propriétaire.

En admettant ce système nouveau, qui a donné pleine satisfaction, on a réalisé un bénéfice double de celui obtenu par le procédé le plus répandu dans le pays qui consiste à faire des mises sur pied dans des coupes-taillis de chênes.

Dans une autre commune, l'administration a fait mettre en soumission l'abatage des cépées et la récolte de l'écorce, travail qui a été payé à raison de 11 fr. les 100 kg d'écorce reconnus en forêt; en plus, il était alloué un supplément pour chaque stère de bois écorcé, entassé à port de char. L'administration communale s'est ensuite chargée de rendre sur wagon l'écorce séchée.

L'un ou l'autre de ces deux procédés nouveaux dans le pays peuvent trouver leur application suivant les circonstances locales, et ils mériteraient d'être appliqués d'une façon plus générale; ils n'ont qu'un inconvénient: c'est qu'ils suppriment l'intermédiaire bénéficiaire d'une bonne affaire; à ce seul titre, ils auront le grand désavantage de n'être pas populaires dans quelques localités où les produits de la forêt sont envisagés, par certains citoyens, comme une source de gain personnel au détriment de la caisse communale.

*Montcherand*, 1<sup>er</sup> septembre 1916.

*A. Barbey.*

### Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers.

Dans sa séance de l'hiver dernier, la Société vaudoise des forestiers avait décidé que, à cause de la guerre, la réunion d'été serait réduite à une journée et aurait lieu dans les environs de Lausanne, le comité recevant les pleins-pouvoirs pour en fixer les détails. Celui-ci convoqua la société pour le 15 juillet. Environ 80 membres répondirent à son appel et se rendirent, par une pluie battante, aux Étavez, sur le Mont. Là, les cartes de la journée furent distribuées aux participants, en même temps qu'une collation, qu'ils auraient dû, suivant le programme, déguster en forêt.

Nous devons visiter aujourd'hui la deuxième série des forêts de la ville de Lausanne, appelée aussi série de feuillus. M. Buchet, inspecteur forestier de la ville, donne quelques explications sur les forêts soumises à sa gestion. Leur surface totale est de 1750 ha, dont 1180 hectares pour la première série (résineux) et 317 ha pour la deuxième. Une centaine d'hectares sont hors aménagement (parcs, bosquets iso-

lés, etc.), environ 150 ha se trouvent dans le Jura (pâturages boisés). Le mètre cube de chêne se vend jusqu'à 100 fr. pris en forêt, celui de sapin jusqu'à 50 fr. Le stère de hêtre atteint 25 fr., celui de chêne 18 fr. et celui de sapin 17 fr. Les 100 fagots d'éclaircie vont jusqu'à 80 fr. et ceux de nettoyage jusqu'à 27 fr. Les frais d'exploitation s'élèvent jusqu'à 1 fr. 50 par mètre cube pour les billes, 2 fr. pour les stères et 7 fr. pour les 100 fagots. Le revenu net est de 16 fr. par mètre cube de bois exploité. La production moyenne est de 5.3 m<sup>3</sup> par hectare.

Le bois de Fougère, dans lequel nous entrons, a une surface de 19.29 ha, dont 11 ha de vieux bois. Il est peuplé de chêne et de hêtre. Le rajeunissement naturel s'y fait facilement.

C'est dans le bois de Fougère que la ville de Lausanne a établi „l'Ecole en forêt“, pour les enfants scrofuleux et malingres, désignés par le médecin des écoles. Une quarantaine d'enfants sont, lorsque le temps le permet, transportés par le tramway jusqu'aux Etavez, puis dirigés sous les vieux chênes de Fougère et initiés là, au sein de la grande nature, aux mystères de la lecture, de l'écriture, du calcul et autres questions du programme primaire. Si la pluie empêche de rester en forêt, il y a aux Etavez tout ce qu'il faut pour abriter les élèves, leur faire faire de la gymnastique à couvert et pour les débarbouiller, car chacun y a, dûment étiqueté et numéroté, son petit lavabo, avec sa cuvette, son savon, son linge, son verre et sa brosse à dents. „L'Ecole en forêt“ rend de réels services au point de vue sanitaire et les résultats en sont encourageants aussi au point de vue de l'instruction.

Entre temps, la pluie a cessé et nous traversons ensuite une partie du territoire de la commune du Mont, où des travaux d'améliorations foncières ont été exécutés par le syndicat qui s'est formé à cet effet, sous l'inspiration du service cantonal de l'agriculture et à l'aide de subsides cantonaux et fédéraux. M. Diserens, ingénieur rural, nous donne des renseignements sur ces travaux, qui embrassent 45 ha et qui ont été exécutés avec le libre consentement de tous les propriétaires intéressés. Le coût total de ces travaux a été de 26,000 francs, dont 10,000 fr. ont été couverts par les subsides. Les drains, en terre cuite, sont placés à une profondeur moyenne de 1 m 50 et conduisent l'eau au collecteur, qui suit la ligne de plus grande pente. Dans les premiers temps, le débit du collecteur est assez considérable, puis il se régularise et varie actuellement de 135 à 180 litres par seconde. Le drainage ne se borne pas à évacuer l'eau; il aère en outre le sol, le rend plus perméable et plus fertile. La végétation, devenue plus dense, retient l'eau qui lui est nécessaire et n'abandonne aux drains que le superflu. M. Diserens reçoit nos sincères remerciements pour ses intéressantes communications.

Peu après, la Société pénètre dans la forêt de Vernand-dessus, à l'endroit appelé „la Salle des Fayards“. C'est un bouquet de vieux

hêtres dont le fût se bifurque, à une certaine hauteur, en plusieurs branches, déjetées latéralement, ce qui leur donne un aspect particulier. Cette „Salle des Fayards“ est conservée hors de la coupe, à titre de curiosité naturelle. On trouve dans cette forêt de nombreux hêtres offrant les mêmes anomalies, attribuées par les uns au sol trop humide et par d'autres au parcours auquel cette forêt fut soumise jusqu'en 1840. Mais la déformation se produisant à plusieurs mètres du sol, cette dernière hypothèse semble peu probable. Nous parcourons ensuite un peuplement âgé de 120 ans, où le hêtre représente les 0.5 du peuplement, le chêne les 0.4 et les autres essences le 0.1. Le rajeunissement se faisait par coupes rases, suivies de plantations où l'on mélangeait par lignes les chênes et les hêtres. Depuis quelques années, on a passé au rajeunissement par coupes successives; mais les années de graines sont rares et on est obligé de compléter les recrues par des plantations complémentaires. Dans la discussion qui s'élève au sujet de ce peuplement, M. de Luze fait remarquer que c'est une erreur de laisser les peuplements devenir trop vieux. A un certain âge, les années de production de graines s'espacent, les graines sont moins bonnes et produisent des plants moins robustes. En outre, le sol se durcit sous les vieux arbres et la graine ne peut germer; en ce cas, on peut essayer de faire des hersages, ainsi que cela se pratique au Danemark.

Nous parcourons ensuite de jeunes peuplements, où des dégagements ont été pratiqués, dans les uns pour la première fois, dans d'autres pour la deuxième fois. Ces opérations, faites avec soin et prudence, ne soulèvent que des éloges. Puis nous quittons la forêt et nous arrivons à Romanel, où un excellent dîner nous est servi.

M. Petitmermet, président, fait quelques communications à l'assemblée: L'*agenda pour 1917* paraîtra sous la même forme qu'en 1916. Tous les rapports sur les *pépinières scolaires* ne sont pas encore rentrés; le comité fera paraître dans le „Journal forestier“ son rapport général sur ce sujet. Le comité publiera à la fin de l'année des *cartes postales illustrées* avec vues de paysages forestiers. A titre d'échantillon, il est mis en circulation une carte publiée par la Société de développement de Romainmôtier, représentant le hêtre du Cochet.

Mais le temps presse et nous quittons les délices de la table pour aller, dans la forêt de Vernand-dessous, visiter plus spécialement les essais d'acclimatation d'essences exotiques tentés par feu M. Curchod, il y a une vingtaine d'années. Une notice rédigée par lui a paru en son temps dans le „Journal forestier“, qui a aussi publié une communication de M. Buchet sur les résultats obtenus.<sup>1</sup> Cette visite donne lieu à des discussions et à des communications intéressantes, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer sans allonger outre mesure le présent article. Citons seulement l'opinion énoncée par M. Barbey et qui paraît résumer le sentiment de l'assemblée, à savoir que le forestier,

<sup>1</sup> Voir „Journal forestier“, année 1913, p. 138.

comme producteur de bois, doit s'abstenir d'essais avec des essences qui, au point de vue de la croissance, de la qualité du bois et de la résistance aux intempéries, sont inférieures à nos essences indigènes. Il doit borner ses essais aux essences qui peuvent leur être supérieures.

Nous arrivons ensuite vers la *Pierre à Cambot*, un bloc erratique de gneiss du Haut-Valais. Aujourd'hui, ce témoin d'un autre âge recèle en son ombre du pur jus de vigne, enfermé dans de vénérables bouteilles, dont M. Gaillard, municipal, directeur des domaines et forêts de la ville, nous fait honneur au nom de la Municipalité de Lausanne. Notre président remercie chaleureusement les autorités lausannoises de leur libéralité, puis celles du Mont et de Romanel qui nous ont aussi réservé bon accueil lors de notre passage sur leur territoire.

Mais l'heure s'avance et nous nous dirigeons à grands pas vers Cheseaux, d'où le train nous emmène à Lausanne.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de féliciter le comité et spécialement M. Buchet de l'excellente organisation de cette très instructive journée.

*Eug. Pellis.*

### **Prolifération de cônes sur un torchepin.**

Monsieur le professeur *Schröter*, dans son bel ouvrage le „Pflanzenleben der Alpen“, signale, sur le pin de montagne, une monstruosité qu'il considère comme très rare. Les chatons mâles sont parfois remplacés par des cônes de petites dimensions qui croissent très nombreux, en rangs serrés, et qui recouvrent la partie inférieure de la pousse annuelle. Il a appelé cette anomalie la „Zapfensucht“, ce que nous rendrons en français par „prolifération de cônes“.

M. le professeur *H. Fes*, à Lausanne, qui a signalé dernièrement, dans la *Terre vaudoise*, un cas semblable sur le *Pinus rigida*, auquel l'avait rendu attentif M. l'inspecteur forestier A. Vulliémoz, parle de cônes disposés en „Morgenstern“. Il ne comptait pas moins de 72 cônes normaux.

Un autre cas a été observé par le professeur *von Tubeuf*, dans la Prusse rhénane, sur un pin sylvestre. La déformation avait atteint la pousse terminale et les branches latérales. Mais, à l'inverse du cas décrit par M. Schröter, les cônes avaient surgi en lieu et place de rameaux courts.

Monsieur *Ph. Flury*, adjoint du directeur de la Station fédérale de recherches forestières, à Zurich, a eu l'occasion d'observer, à plusieurs reprises, la déformation décrite sur le pin de montagne et sur le torchepin. C'est à la communication qu'il a publiée à ce sujet, au dernier cahier de la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, que nous empruntons la belle photographie ci-contre et la description du phénomène. Le torchepin en question croît sur l'*Alpe Laschadura*, dans l'Ofenberg (Grisons), à 1900 m d'altitude. Buissonnant et fortement ramifié, sa

hauteur ne dépasse pas 2.50 m. Ses nombreuses tiges présentaient, en automne 1915, un aspect surprenant, toutes portant à leur extrémité une accumulation étonnante de cônes, disposés comme les grains d'un épi de maïs. Ces fruits provenaient de l'année 1914. Ces curieuses agglomérations comptaient de 30 à 40 cônes ; la plus grosse n'en avait pas moins de 62. Seuls les 2 ou 4 cônes supérieurs sont normaux ; les autres sont plus petits, quoique cependant bien formés. La pousse terminale de 1915 a pu se développer normalement sur quelques tiges, de même les pousses latérales. Mais chez le plus grand nombre, on constate une réduction assez forte, ou même un arrêt de développement complet.

Que l'on essaie de se représenter ces jolis „Morgenstern“ réduits à un cinquième de leur grandeur environ, on croira avoir devant soi les agglomérations de chatons mâles du torchepin.

## DIVERS.

### L'approvisionnement du pays.

(Exercice de rédaction en français par un non-initié.)

A notre dernière réunion de la Société suisse des forestiers, nous avons entendu un des participants émettre cette réflexion qui part, sans nul doute, d'un bon naturel : „en ces tristes temps de guerre, il faut être reconnaissant à toute personne qui sait faire un trait d'esprit, ou lâcher un bon mot au moment voulu“. En l'espèce, il s'agissait d'un imprimeur, à qui le prote avait laissé passer cette joyeuse coquille typographique : „des graines d'épicier provenant des diverses attitudes du pays.“<sup>1</sup> La coquille eut un plein succès.

On pourrait croire que le comité du „Schweizerischer Holzindustrie-Verein“ a, lui aussi, pris à cœur de nous amuser. Il peut être assuré, en tout cas, d'un franc éclat de rire qui soulagera quelques rates. Nous lisons, dans la partie officielle de son „organe officiel et obligatoire“,<sup>2</sup> les perles qui suivent, textuellement reproduites, relatives, paraît-il, à l'approvisionnement du pays en bois :

„A plusieurs reprises nous avons émis dans le journal du „Holz“ l'avertissement à nos membres, qu'ils sont obligés de garantir strictement et sous tous les rapports, l'approvisionnement du pays. Jusqu'aujourd'hui nos aimables (*sic*) exhortations sont restés inobservés et nous regrettons de constater de parails faits. Dans les jours passés nous avons reçus de différentes réclamations du département même jusqu'à cinq ou six par jour. Il paraît qu'il y a beaucoup de propriétaires de scieries, qui cherchent à se soustraire aux livraisons conclues. Cela ne devrait pas arriver, et surtout celles qui concernent l'appro-

<sup>1</sup> On devine qu'il s'agissait d'épicéa et d'altitude.

<sup>2</sup> *Holz*, n° 36, 8 septembre 1916.